Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

ID: 074-217400522-20210408-D21 01-DE

5= 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de L'an deux mille vingt et un

membres: Le huit avril à vingt heures trente minutes

En exercice: 15 Présents: 9 Votants: 12 POUR: 12

Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du 1er Adjoint, en

l'absence du Maire.

CONTRE: / ABSTENTION: /

Date de convocation: Le 31 mars 2021 Secrétaire de séance : Thierry DEFFAYET

<u>Présents</u>: Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-

LENS

Absent(e)(s) avec procuration: Vincent TISSOT, Odette LAUDE, Agnès RICHARD Absent(e)(s) sans procuration: Martin PHILIPPS, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER

Délibération n° D21-01

Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Certifiée exécutoire le 09 avril 2021 Transmise en Sous-Préfecture le 09 avril 2021 Affichée le 09 avril 2021

